Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260924-NM24092026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-quatre septembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 16/09/2026

OBJET :
REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
AVENANT N° 01 – LOT N° 08

N° 2026-24/09-n° 01

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée), MACE Anthony.

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Fabienne de ROCABOY Roland et à SOUVRE Marie-Pascale de DALMASSE David.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GOUEDARD pour le lot n° 08.

Le devis porte sur des travaux en moins et quelques travaux en plus pour un montant de – 6 5758.55 € HT, soit – 7 890.66 euros TTC. Le nouveau marché comprenant cet avenant en moins-value s'élève à : 16 344.43 € HT, soit 19 613.32 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 14 voix pour (dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à cet avenant négatif.
- VALIDE l'avenant n° 01 d'un montant de – 6 5758.55 euros HT.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN